



## Réforme des retraites, quel impact sur les retraités ?

Dans son rapport remis le 18 juillet, Jean-Paul Delevoye, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, indique que « *les retraités actuels ne verront pas leur situation modifiée par la création du système universel de retraite* ». Conscient du sujet explosif de toute modification des droits de réversion, il précise même que ceux-ci seraient inchangés dans les cas de veuvages avec une personne dont les droits à retraites auraient été ouverts avant le 31 décembre 2024, date programmée de bascule dans le système universel si la réforme venait à être adoptée.

A l'écouter, il faudrait donc que les retraités actuels s'estiment préservés de la réforme. Au-delà de la grossière tentative de division entre actifs et retraités, la réalité est pourtant toute autre. Dans le cadre de la réforme, la situation des retraités actuels serait étroitement corrélée à celle des futurs retraités.

D'ores-et-déjà, il est annoncé que les pensions resteront indexées sur l'inflation, tandis que la valeur des points (*qui servira de constitution pour les futurs droits*) sera elle réalignée sur l'évolution des salaires. Cette distinction dans les règles de revalorisation va entraîner un décrochage entre les actifs et les retraités, remettant en cause la solidarité intergénérationnelle. Elle va aussi entraîner une transformation dans la perception de la pension de retraite, la transformant en une assistance et non plus comme un droit acquis lié au travail.

Le rapport précise d'ailleurs que la règle d'indexation sur les salaires sera plus favorable dans la constitution des droits à retraite que celle sur l'inflation. De fait, le taux d'inflation est inférieur au taux de croissance moyen par tête (Cf. graphique), ce qui signifie que pour les retraités, l'indexation sur les prix, si elle ne ferait pas perdre de pouvoir d'achat (en théorie), entraînerait surtout une perte de niveau de vie relatif.

Rappelons que notre système de retraite est aujourd'hui l'un des meilleurs, si ce n'est le meilleur, du monde. Il fait de la France le pays de l'OCDE où les retraités connaissent un des taux de pauvreté monétaire parmi les plus faibles des pays membres et le niveau de vie relatif le plus élevé des pays occidentaux. Le décrochage de l'indexation des pensions fera donc baisser ce niveau de vie, et aura donc des répercussions sur le taux de pauvreté des retraités.

La réforme ne remettra pas en cause les déterminants économiques des projections du Conseil d'Orientation des Retraites. Dans celles-ci, le COR prévoit une baisse de la pension relative moyenne (c'est-à-dire qu'elle augmenterait nettement moins vite que le salaire moyen) entraînant une baisse du niveau de vie relatif.

Mais, la situation comparée de la France ne doit pas occulter le fait que derrière l'analyse macro-économique, se cachent en fait des réalités bien plus complexe. Les inégalités rencontrées durant la vie active se répercutent, voire s'amplifient lors du passage à la retraite. Et derrière le niveau de vie relatif, il faut regarder les outils pour le mesurer : on

prend en compte l'ensemble des revenus pour déterminer le niveau de vie moyen, ce qui signifie que les retraités qui ont pu se constituer un patrimoine et qui en tirent des revenus entrent dans le calcul de celui-ci.

Le décrochage de l'indexation qui fera donc baisser le niveau de vie moyen des retraités impactera surtout les personnes qui n'ont que leur pension pour vivre, et sera d'autant plus difficile pour celles qui auront des petites retraites.

Surtout, la réforme entérinerait le principe de ne pas consacrer aux retraites une plus grande part de la richesse produite qu'actuellement, et ce alors que les besoins vont augmenter avec l'augmentation du nombre de retraités. Or, le changement de la règle d'indexation des droits à retraite étant plus favorable qu'actuellement, elle va nécessiter de « mieux » servir les futurs pensionnés dans le cadre de cette enveloppe fermée. Il faudra alors limiter la revalorisation des pensions pour encadrer la masse financière des retraites.

Dans cette logique, l'organisme de pilotage du système universel aurait à prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'équilibre financier du système (tout en ayant interdiction de recourir à la dette). Il pourrait notamment instaurer un niveau de prélèvement supplémentaire (comme cela a déjà été le cas avec la CSG sur les retraités), ou remettre en cause le niveau de revalorisation des retraites (l'indexation sur l'inflation n'étant plus du tout garantie), voire le geler. Pire, il pourrait prendre des dispositions faisant baisser la valeur nominale des pensions, comme cela est déjà arrivé dans d'autres pays.

Actifs ou retraités, la réforme Delevoye est donc un danger pour toutes et tous, et il est donc urgent de se mobiliser ensemble pour imposer d'autres choix.